

RELEVÉ DE COMPTE

Assuré N° : 9104
Émis le : 31 janvier 2024

TRANSPORTS GRANGIE SARL

Z.I. REGOURD
AVENUE PIERRE BOURRIERES
46000 CAHORS

Strasbourg, le 31 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Votre Prime d'assurance, désignée ci-dessous, étant à échéance, nous vous serions obligés de bien vouloir nous en adresser le règlement, à réception de la présente.

Numéro Quittance	Compagnie	Numéro de contrat	Objet du contrat	Période concernée	Prime totale TTC *
Q354.4	HELVETIA	42057147	RC CONTRA. + TPM MARCHANDISE DIVERSE ORDINAIRE	01/10/2023 13/01/2024	657,63 €
TOTAL DEBIT				657,63 €	
TOTAL ACOMPTE				0,00 €	
SOLDE A NOUS REGLER				657,63 €	

* Prime d'assurance taxes incluses en application de l'article 261 C2 du Code Général des impôts, dont 20% de TVA sur honoraires : 11,74 €

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir, par tout moyen à votre convenance, la somme de :

657,63 €

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

N.B. : La reconduction des contrats couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles peut être dénoncée dans les 20 jours suivant l'envoi de l'avis d'échéance annuel le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée (article L113-5-2 du code des assurances).

La Loi Hamon vous permet de résilier les garanties de vos contrats d'assurance automobile et multirisque habitation à tout moment, après une année d'existence, sans frais ni pénalités.

Assurance des véhicules terrestre à moteur : en application de l'article L.211-5-1 du code des assurances, il est précisé qu'en cas de dommages garantis par votre contrat d'assurances vous avez la faculté de choisir votre réparateur automobile professionnel.

Adresse :

32/34 allée de la Robertsau
67083 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 18 32 32
Email : courtage@groupe-lung.com

Le Service Comptabilité